



REPUBLIQUE DE GUINEE

.....
Travail Justice Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CONSEIL NATIONAL POUR LA
DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL DE LA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° / 107.....PRG/CNDD/SG/2010

Portant nomination des membres du cabinet au Ministère de la Santé et de
l'Hygiène Publique

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PAR
INTERIM

VU le communiqué N°001/CNDD du 23 Décembre 2008 portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;

VU l'ordonnance N° 006/PRG/CNDD du 29 Décembre 2008 portant création d'un poste de Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le procès verbal de la Réunion du CNDD en date du 6 janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2ème Vice- Président du CNDD, comme Président de la République par intérim ;

VU le discours de Monsieur le Président de la République par intérim du 6 janvier 2010, demandant le choix d'un Premier Ministre Chef du Gouvernement d'Union Nationale de Transition issu des rangs de l'Opposition ;

VU les accords de Ouagadougou en date du 15 Janvier 2010 confirmant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2ème Vice- Président du CNDD comme Président de la République par Intérim, Président de la Transition ;

VU le Décret 2010/001/PRG/CNDD/SGGPRG du 19 Janvier 2010 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale de Transition,

VU le Décret D/2010/003/CNDD/SGG/PRG du 3 Février 2010 portant restructuration du Gouvernement ;

VU le Décret D/2010/005/PRG/CNDD/SGG du 15 février 2010 portant nomination des membres du Gouvernement d'Union Nationale de Transition

Sur proposition du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique et après accord du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

DECRETE

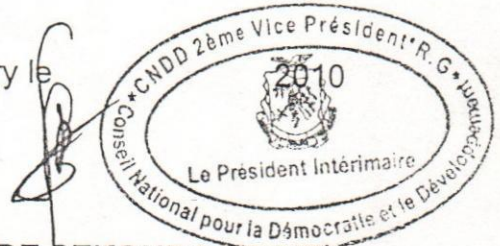
Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-dessous au Cabinet du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique :

1. Secrétaire Général : Dr Younoussa BALLO, Médecin, en remplacement du Dr Alioune Cherif SYLLA décédé
2. Conseiller chargé des questions de politique de santé : Dr Pogba GBANACE Médecin, en remplacement du Dr Yéroboye CAMARA mis en disponibilité.

Article 2 : Les autres membres du cabinet sont confirmés à leurs postes respectifs.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry le



GENERAL DE BRIGADE SEKOUBA KONATÉ
Président de la Transition, Président de la
République, Ministre de la Défense.

